

*Initiatives ministérielles*

Guerre mondiale. Dans le cadre de ces cérémonies, nous avons assisté à bon nombre de scènes émouvantes. Ce fut le cas le jour où, en Hollande, en compagnie d'un certain nombre de députés de la Chambre, j'ai assisté à des cérémonies devant le monument commémoratif dédié aux soldats canadiens morts à la guerre. Alors que nous nous apprêtions à commencer les cérémonies, les agriculteurs qui possédaient des terres près du cimetière où nous étions, le cimetière de Groesbeek, ont abandonné dans le champ chevaux et instruments et sont venus se recueillir, avec nous, devant le monument.

Les Hollandais nous manifestent leur gratitude non pas depuis les derniers jours, mais depuis les cinquante dernières années. C'est une des raisons qui font que nous ne pouvons pas hésiter un seul instant à offrir de meilleurs services médicaux aux anciens combattants de notre pays. Nous devons aussi penser aux soldats des Forces armées canadiennes qui sont actuellement en poste dans des régions agitées du globe.

Il est très important de dispenser des soins médicaux aux anciens combattants. Lorsque nous considérons que les combattants de la Seconde Guerre mondiale sont actuellement âgés de 73 ans en moyenne, il devient encore plus important d'accélérer le processus d'octroi des pensions auxquelles ils ont droit.

Nous nous souvenons tous de l'époque où de jeunes gens portaient pour la guerre, celle de Corée ou la Seconde Guerre mondiale. D'autres se souviennent des gens qui participaient à des missions de maintien de la paix. Je me rappelle fort bien, lorsque je fréquentais l'école primaire de mon village, que des camions chargés de jeunes soldats Canadiens passaient devant l'école pour se diriger vers la base d'entraînement. Certains de ces jeunes se préparaient à partir pour l'étranger. Ils lançaient alors des tablettes de chocolat et des bonbons dans la cour de récréation, où nous étions rassemblés. Ce sont de ces gens dont nous parlons aujourd'hui à la Chambre des communes. Je suis certain que tous les députés de la Chambre souhaitent ardemment que nous trouvions un moyen d'accélérer le processus pour leur remettre leurs pensions et leur rendre la vie plus agréable.

Si nous ne nous souvenons pas de nos anciens combattants, si nous ne nous occupons pas d'eux, en tant que pays, nous ne tiendrons pas les promesses que nous avons faites à ceux qui sont morts. Ceux qui sont revenus sont leurs copains. Il est donc de notre devoir et du devoir du gouvernement et du Parlement du Canada d'appuyer toutes les mesures nécessaires pour leur rendre la vie plus agréable pendant les jours qu'il leur reste.

Je demanderais à la Chambre d'adopter le projet de loi en troisième lecture pour que nous puissions le mettre en oeuvre, tenter de supprimer l'arriéré des demandes et accélérer considérablement le processus, sans toutefois nuire à la qualité des services offerts aux anciens combattants dans l'audition de leur cas.

• (1320)

[Français]

**M. Godin:** Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement, pour avoir travaillé en comité sur le projet de loi, que mon collègue nous explique cette lenteur, lorsqu'on parle à un mo-

ment donné d'accélérer la procédure, parce que c'est un non-sens que cela prenne autant de temps.

Tout à l'heure, j'ai cité deux cas, un cas où cela faisait 30 ans que l'ancien combattant tentait d'obtenir une pension et, dans un autre cas, je pense que l'on était rendu à 12 ou 14 décisions, et il semblerait que ce ne soit pas encore terminé.

Dans l'étude, on nous a démontré, à un moment donné que, surtout à la Commission canadienne des pensions, quand on lui présentait des cas, seulement 30 p. 100 de ceux-ci étaient acceptés, et lorsqu'on demandait une révision par la suite, 70 p. 100 d'entre eux étaient acceptés. Pour quelle raison? On n'a jamais pu nous l'expliquer, on n'y a jamais regardé, on n'y a jamais pensé, et ainsi de suite. La question qui m'a toujours fasciné et que je me suis toujours posée, était de savoir si cela n'était pas causé par les nominations partisans que l'on faisait à cette commission?

À un certain moment donné, le Bloc québécois a proposé que, dorénavant—il ne faut oublier qu'ils sont nommés pour dix ans—on consulte les provinces, qu'on mette un peu plus de transparence pour tenter d'aller chercher de la compétence et non pas juste des amis du parti. J'ai été surpris de voir que le Parti libéral, à ce moment-là, avait voté contre. J'aimerais entendre le député là-dessus.

[Traduction]

**M. Hopkins:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il a tout à fait raison. En ce qui a trait au favoritisme, je ne connais pas les personnes qui ont occupé ces postes. Je ne suis donc pas en mesure de faire des commentaires à ce sujet à la Chambre. Je puis cependant dire au député que le gouvernement a pour politique de nommer des personnes qualifiées aux postes qui sont à pourvoir dans les différents organismes ou commissions. Les personnes qui seront nommées dans les diverses commissions responsables des anciens combattants seront évidemment des personnes compétentes.

Par ailleurs, les candidats à ces postes doivent posséder non seulement de bonnes aptitudes intellectuelles mais aussi des qualités humaines. Ils doivent savoir faire preuve de compréhension et de sensibilité. S'ils n'éprouvent aucune sympathie pour les gens dont ils cherchent à régler les problèmes, cela engendre des difficultés.

Le député a probablement visé juste lorsqu'il a parlé de favoritisme. On peut toujours parler de favoritisme quand on est dans l'opposition. Nous l'avons fait nous-mêmes quand nous y étions et la chose se répète aujourd'hui. Toutefois, je ne veux pas m'engager dans ce genre de débat dont personne ne sort gagnant. Les anciens combattants canadiens, eux, n'y gagneront que s'ils obtiennent des services plus rapides et si les personnes qui prennent les décisions à leur égard ont les compétences voulues pour le faire, c'est-à-dire si elles sont capables de comprendre et de sentir les problèmes qui leur sont soumis.

Il arrive parfois que le règlement d'une demande tarde à cause de renseignements insuffisants. J'ai moi-même été saisi de cas où, si j'avais eu immédiatement en main des renseignements qui ne m'ont été communiqués que des jours ou des mois plus tard, j'aurais pu faire avancer le dossier de l'ancien combattant beaucoup plus rapidement. Toutes les personnes chargées d'un dos-